

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**

Date de convocation

8 juin 2022

Date d'affichage

8 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize juin à vingt heures trente précises,

Le conseil municipal légalement convoqué le huit juin deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 11
Votants 11

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Denis DEBELLE, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

Absents et excusés : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**REFECTION DE LA VITRINE DE L'ÉPICERIE - 5 PLACE DE L'ÉGLISE -CHOIX DES ENTREPRISES,
2022 - 047**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget la réfection de l'épicerie 5 place de l'Église était convenue.

L'Épicerie est l'un de nos derniers petits commerces locaux du village. La Commune est propriétaire du bâtiment.

Notre local commercial constitue une véritable cible pour les voleurs. De plus en plus de commerces sont victimes de cambriolages et d'actes de vandalisme. Face à un tel problème, il devient primordial de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du commerce et de ses gérants.

Pour y parvenir, la commune souhaite protéger son bien et maintenir en toute sécurité ce commerce local de proximité en modifiant sa vitrine. En effet, les gérants ont subi des intrusions nocturnes au vu de la facilité d'accès des lieux malgré leur alarme vidéo.

Monsieur le maire a sollicité plusieurs artisans pour l'élaboration de devis pour la réfection de cette vitrine, il présente le projet de réfection de la vitrine comme suit

Artisans	HT	TTC
Maçonnerie		
Sarth Bâtiment Rénovation	1 525.00 €	1 677.50 €
Coillot Marius	2 474.30 €	2 721.73 €
Lochet Pascal	910.00 €	1 092.00 €
Vitrierie		
Nicolas Gouesse	9 602.00 €	11 522.40 €
Forp	4 595.83 €	5 515.00 €

Chedhomme	8 591.94 €	10 310.33 €
Barbier Alain	9 340.00 €	11 208.00 €
Habillage		
Print succès	785.00 €	942.00 €
Cell Enseignes	2 740.00 €	3 288.00 €

Vitrine + habillage

Le Conseil municipal au vu des projections proposées par Monsieur le maire, trouve que la réfection de la vitrine en sa totalité en alu ou en tôle laquée est trop massive aux abords de l'église.

Il est demandé à Monsieur le maire de bien vouloir mettre en sécurité la vitrine et de ce fait de retenir uniquement les devis de maçonnerie et de vitrerie. L'habillage de la façade sera vu ultérieurement en commission.

☛ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité,**

DEMANDE à Monsieur le maire de valider uniquement les devis de maçonnerie et de vitrerie,
ACCORDE comme budget maximum de 10 000 euros pour l'exécution des travaux de maçonnerie et de vitrerie,
AUTORISE Monsieur le maire à signer les devis dans les termes de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

